



SERVICES DU CODE DU BATIMENT

Accès aux dossiers relatifs aux permis de construire

Prière de noter : Toute demande de renseignements et de copies de documents sera traitée conformément au programme d'accès aux dossiers des permis de construire.

À NOTER : LES FRAIS NE SONT PAS REMBOURSABLES – La Ville ne peut pas vous garantir qu'elle trouvera l'information demandée. Les frais sont dus au moment de la soumission de la demande.

À indiquer obligatoirement par le demandeur :

- Propriétaire résidentiel actuel Détenteur de permis initial Personne ne détenant pas de permis

Centre du service à la clientèle préféré pour la consultation des documents :

- Place-Ben-Franklin – 101, prom. Centrepointe, 2^e étage Orléans – 255, boul. Centrum, 2^e étage

Les Centres du service à la clientèle ruraux sont ouverts un jour (1) par semaine :

- Metcalfe (Le mardi) - 8243, rue Victoria West Carleton (Le mercredi) - 5670, ch. Carp North Gower (Le jeudi) - 2155, prom. Roger-Stevens

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

FRAIS DE DEMANDE 82,00\$

Nom:		Prénom:	
Adresse:			
Ville:	Province:	Code postal:	Courriel:
N° de tél. (contact):	N° de tél (autre):		N° de tél. (télécopieur):

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ :

DOCUMENTS DEMANDÉS: Dossiers des permis de construire Dossiers des permis d'enseigne

--

Les frais d'accès aux documents demandés devront être payés une fois la consultation terminée (TVH en sus):

- Papier – 0,35 \$ par page
- Feuille de plan – 12,35 \$ par plan par feuille (format numérique offert)

Je, soussigné(e), consens à la collecte des renseignements personnels demandés sur le présent formulaire en vue de traiter la demande et de communiquer avec moi. Je comprends que la Ville d'Ottawa conservera toutes les demandes dans une banque de données à des fins administratives. Toute questions relatives à cette collecte de renseignements peut être adressée aux Services de conformité et d'application, 101, promenade Centrepointe, Nepean (Ontario) K2G 5K7, 580-2424, poste 25852.

Je reconnais que l'utilisation et la reproduction des plans de construction peuvent être assujetties à la *Loi sur le droit d'auteur*; si je suis le propriétaire actuel, j'atteste en outre que je compte utiliser et reproduire les plans de construction à des fins de rénovation/d'entretien ou à d'autres fins semblables qui me confèrent une licence de droit d'auteur implicite.

Signature du demandeur

Date

RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION

N° DE LA DEMANDE:

Commentaires:

Demande adressée à: Services du code du bâtiment, 101, prom. Centrepointe, Nepean (Ontario) K2G 5K7
Courrier interne : **04-11**